

# ÉLECTIONS MUNICIPALES : JE VOTE 2 FOIS AUX 2 TOURS



**15 ET 22 MARS 2026**

Plus d'infos sur [mairie10.paris.fr](http://mairie10.paris.fr)



[mairie10paris](http://mairie10paris)



[mairie10@paris.fr](mailto:mairie10@paris.fr)



[mairie10.paris.fr](http://mairie10.paris.fr)

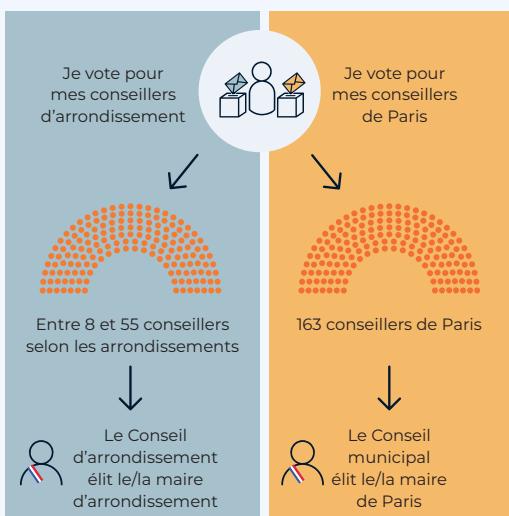


01 53 72 10 00

## Réforme du scrutin des municipales : tout comprendre à ce qui change

Adoptée par le Parlement à l'été 2025, la **réforme de la loi Paris-Lyon-Marseille** (dite loi PLM) va modifier le mode de scrutin parisien lors des prochaines élections municipales, qui se dérouleront **les dimanches 15 et 22 mars 2026**.

Tous les électeurs et électrices parisiens seront invités à glisser successivement **2 bulletins de vote** dans **2 urnes distinctes** : il s'agira d'élire **les conseillers d'arrondissement** d'une part, et **les membres du Conseil de Paris** d'autre part.



Ces 2 votes auront lieu **le même jour et au même endroit pour les 2 tours des élections** : soit dans une seule et même salle, soit dans deux salles situées à proximité l'une de l'autre. Pour permettre l'installation de ce double scrutin, **9 bureaux de vote du 10<sup>e</sup> devront ainsi être délocalisés**.

Pour en savoir plus, flashez ce QR code :



Inscrivez-vous sur les listes électorales avant le 6 février !

Afin de pouvoir prendre part au scrutin des prochaines élections municipales, vous avez jusqu'au 6 février inclus pour vous inscrire sur les listes électorales et/ou signaler un déménagement récent, y compris si votre nouvelle adresse se trouve au sein du même arrondissement.

Attention : la date butoir est fixée au **4 février 2026 pour les inscriptions en ligne** via le site [service-public.fr](http://service-public.fr).



Pour en savoir plus : [www.mairie10.paris.fr](http://www.mairie10.paris.fr)